



Autorisation de reproduction de photos par la FIM

Auteur : **Stacy EDGARD**
communication@fimeca.org - + 33 (0)1 47 17 60 27

Date de publication : **01/12/2022**

Mme, M. :

Fonction :

Société / Organisme :

Syndicat d'appartenance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

autorise la Fédération des Industries Mécanique à utiliser la (les) photo(s) fournies en haute définition

• Nom de la photo :

Crédit :

Légende/description :

• Nom de la photo :

Crédit :

Légende/description :

• Nom de la photo :

Crédit :

Légende/description :

dans les supports de communication de la FIM et plus généralement sur tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir comme : articles sur le site internet www.fim.net, réseaux sociaux (LinkedIn ; Twitter ; Youtube ; Facebook), MécaSphère, rapport annuel, plaquette institutionnelle, support presse, etc.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, la reproduction et la diffusion sont autorisées, sans limitation de durée, ni de territoire. Ces photos pourront également alimenter la photothèque libre de droit de la FIM, mise à disposition des médias. Par la présente autorisation :

- nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et que la FIM ne pourra pas être inquiétée à ce titre et, de quelque manière que ce soit, pour l'exploitation des droits visés.
- nous déclarons être détenteurs des droits nous permettant d'accorder la présente autorisation.
- nous certifions que si des personnes physiques figurent sur ces photographies, elles ont donné leur autorisation, que leur diffusion n'est pas de nature à porter atteinte à leur droit à l'image et au respect de leur vie privée et que la collecte de ces données a été réalisée en conformité avec la réglementation relative à la protection des données personnelles.

La présente autorisation ne donnera lieu à aucune rémunération pour l'exploitation des droits qui y sont visés et est donnée à titre gracieux.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :

Le :

Signature :